

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE CLERGÉ FRANÇAIS

De notre excellent confrère Georges Robert dans l'*Echo du Nord* :

Au cours de la discussion de la loi sur les associations, M. Waldeck-Rousseau a nettement précisé l'attitude du gouvernement de la République envers l'Eglise et le clergé. Lié à l'Eglise par le Concordat, le gouvernement n'entend nullement persécuter les ministres du culte, ni porter atteinte au libre exercice de leurs fonctions sacerdotales. Celui-ci est même protégé par les lois du pays, que les tribunaux ne se font pas faute de sévèrement appliquer.

Mais le gouvernement républicain entend assurer la prépondérance de la Société civile, et interdire les empiètements que l'Eglise a toujours tenté sur les droits et les prérogatives de l'Etat laïque. Il entend se défendre contre les entreprises non-seulement du clergé séculier, mais encore et surtout contre celles du clergé régulier, contre « ces moines ligueurs et ces moines d'affaires », dont l'existence est contraire aux prescriptions du Concordat, et qui, croissant et multipliant sans cesse, sont devenus, par leur nombre et par leur audace, des agents redoutables de division, de trouble, d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Et ce sentiment public qui a imposé aux représentants du pays les mesures de sauvegarde inscrites dans la loi sur les associations, se manifeste avec la même vigueur dans l'Europe entière. Dans les pays les plus catholiques, comme l'Italie, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, les populations se révoltent et s'insurgent contre la domination des moines.

Malheureusement, le clergé séculier en France, notamment, ne se rend pas suffisamment compte de l'intérêt qu'il y aurait pour lui à ne point lier sa cause à celle de la Congrégation. Pendant un demi-siècle, les jésuites et les autres congréganistes ont poursuivi leur œuvre de main-mise sur le clergé français. Ils ont formé des prêtres à leur image, qui leur sont dévoués et soumis. Au lieu du débonnaire curé de campagne d'autrefois, nos paysans voient arriver dans leurs villages des jeunes prêtres ardents, combattifs, qui se jettent à corps perdu dans la politique réactionnaire, et qui au lieu de prêcher la paix et la conciliation entre leurs paroissiens, ne soufflent que la haine et la discorde.

Ils appellent à leur aide les congréganistes, les missions, dont les sermons, les conférences, ont presque toujours un caractère politique. Les prêtres raisonnables, les évêques sages et modérés, sont débordés, méconnus, insultés.

On sait ce qui est advenu à l'archevêque de Nancy et à l'évêque de Laval. Ces malheureux prélats tremblent devant la Congrégation, devenue maîtresse de leur clergé. Et l'on voit alors un archevêque comme celui de Cambrai, qui s'était fait à l'évêché d'Epinal une réputation de libéralisme, qui fut nommé dans le Nord grâce à la protection de Jules Ferry, se soumettre docilement à l'au-

torité impérieuse de la Congrégation et de ses créatures, et prendre vis-à-vis du gouvernement de la République, une attitude sectaire et agressive.

Quelques évêques, cependant, ont refusé de s'incliner. Plus clairvoyants et plus indépendants, ils comprennent que l'intérêt de l'Eglise et du clergé dont ils ont la garde, n'est pas de s'engager dans une lutte sans merci avec le gouvernement républicain, mais d'établir avec lui un *modus vivendi* acceptable et honorable.

L'exemple des congrégations est là pour montrer au clergé français qu'il a tout à perdre et rien à gagner à pousser le conflit à l'état aigu. La décision par laquelle la commission du budget a supprimé le budget des cultes est un avertissement que les catholiques sérieux et modérés feront bien de ne pas négliger.

Mais, ces évêques qui voudraient la paix et non la guerre, sont une petite minorité dans l'épiscopat français. Et les fanatiques les accusent de trahison. Les journaux cléricaux les couvrent des pires injures. Naguère, le co-adjuteur du couvent de la Grande-Chartreuse, les dénonçait comme des schismatiques. « Le gouvernement, déclarait-il à un de nos confrères du *Petit Marseillais*, veut créer en France un schisme religieux, et imposer à notre nation un clergé qui soit absolument le serviteur du pouvoir politique. Le but déterminé de la loi est de détacher de Rome tous les éléments religieux et de les mettre sous la coupe du gouvernement. En ce moment, on travaille les évêques pour les amener à approuver cette rupture. C'est ainsi que naturellement et sans secousse se fera la dénonciation du Concordat. Je connais les noms de six évêques qui sont acquis à ces projets. Un septième est près de se joindre à eux. »

Ainsi, voilà sept évêques français, ouvertement, publiquement, excommuniés par un moine. Les voilà livrés à la réprobation de leur clergé comme des « ennemis de l'Eglise ».

Et les cléricaux trouvent cela tout naturel. Et aucun ne s'indigne, aucun ne proteste.

Comment prétendent-ils imposer aux populations le respect de ces prélats qu'ils ne respectent pas eux-mêmes ?

Serait-il vrai que des dignitaires de l'Eglise seraient capables de la trahir à ce point et de favoriser les noirs complots du gouvernement contre elle ?

Non ! le père Guérin a calomnié les sept évêques. Car ceux-ci veulent soumettre les congrégations, non pas au pouvoir politique, mais à leur autorité épiscopale. Ils ont cette prétention exorbitante que pour leur diocèse, les moines ne prennent pas seulement leurs instructions à l'étranger, auprès d'un supérieur étranger, mais qu'ils obéissent au chef investi de la double autorité temporelle et spirituelle par le gouvernement légal du pays et par le Souverain-Pontife.

Et le gouvernement a bien d'autres choses en tête que de songer à créer un schisme religieux.

Mais peut-il admettre, par exemple, des faits comme celui qui s'est passé dimanche à Saint-Omer, où l'on a vu l'évêque d'Arras

assister à un Congrès de la jeunesse catholique, qui n'a été qu'une manifestation contre les lois de la République et une préparation évidente à la prochaine bataille électorale !

L'un des orateurs n'a pas hésité à jeter ce cri de guerre : « Le catholicisme tuera la Révolution ».

Lorsqu'après de telles provocations, la société civile, la France de la Révolution, prendrait des mesures de défense, les catholiques crieraient encore à la persécution.

Le clergé français a, cependant, son sort entre ses mains. Qu'il reste en son domaine, qu'il se tienne à l'écart de la politique, qu'il s'affranchisse de l'esprit fanatique et sectaire que lui avait insufflé la Congrégation.

Et sa situation deviendra régulière et respectée. Sept évêques, déjà, nous apprend le père Guérin, sont partisans de cette attitude. Espérons qu'ils trouveront des imitateurs.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 4 novembre

Plusieurs demandes d'interpellation sont déposées, mais toutes sont renvoyées à la suite des autres.

M. Sembat a la parole pour interpellier le gouvernement sur l'incident franco-turc.

M. Sembat reproche au gouvernement de s'occuper des intérêts de deux hommes d'affaires alors que la question des Arméniens, massacrés sur l'ordre du Sultan, n'a pas seulement ému le gouvernement français.

M. Cochin demande qu'on profite de la présence de nos troupes devant Constantinople, pour en imposer au Sultan.

M. Allemane demande que notre expédition en Turquie prenne le caractère d'une expédition d'humanité et non le caractère d'une démonstration en faveur de quelques particuliers.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, répond que le gouvernement, depuis trois ans, a toujours pris la défense des Arméniens.

Il explique l'affaire Tubini et Lorando auxquels le sultan n'a pas donné satisfaction, et dit qu'en faisant respecter les droits de nos nationaux, la France s'occupe également de défendre les victimes des Turcs.

M. Sembat réplique déclarant qu'il ne veut pas soutenir l'intérêt de quelques particuliers mais des Arméniens.

M. Delcassé réplique sur la question arménienne, dont il ne s'est jamais désintéressé.

Trois ordres du jour sont déposés. Après discussion et plusieurs votes, la Chambre adopte, par 305 voix contre 77, l'ordre du jour de confiance déposé par MM. Chastenot et Rivet.

Et la séance est levée.

L'enseignement obligatoire.

M. G. Leygues, ministre de l'instruction publique adresse à tous les préfets la circulaire suivante, relative à l'enseignement obligatoire :

Paris, le 1^{er} novembre 1901

» Monsieur le Préfet,

La proportion des illettrés en France était, en 1854, de 31,6 0/0 pour les hommes, de 47,4 0/0 pour les femmes ; en 1870, elle atteignait encore 25 0/0 pour les hommes, 37 7 0/0 pour les femmes ; en 1898, elle est tombée à 4,7 0/0 pour les hommes, à 7,2 0/0 pour les femmes. Ces chiffres seuls prouvent la sollicitude constante avec laquelle la République s'est occupée de l'enseignement primaire.

Cependant, les progrès réalisés ne doivent point faire perdre de vue ceux que nous devons encore accomplir, et qui sont considérables. La loi du 28 mars 1882, qui a établi l'enseignement obligatoire, n'a encore reçu

qu'une application partielle. Trop nombreux sont les enfants qui ne fréquentent pas l'école ou qui ne la fréquentent qu'irrégulièrement, qui, par suite, non-seulement n'apprennent ni à lire ni à écrire, mais ne reçoivent pas cet ensemble de connaissances et surtout cette éducation morale et civique que comprennent les programmes de l'enseignement primaire.

La loi du 28 mars 1882 et la loi du 30 octobre 1896 ont confié aux commissions scolaires le soin de faire observer l'obligation. Trop souvent ces commissions ne se sont pas acquittées de leur tâche, et ceux qui se sont occupés de cette grave question ont pu même se demander si elles étaient en mesure de le faire.

L'exemple des communes où la commission scolaire a toujours fonctionné régulièrement permet de ne pas accepter cette condamnation excessive.

Avant de modifier la loi, il faut veiller d'abord à ce qu'elle soit réellement appliquée. Un nouvel effort doit donc être tenté, et il vous appartient, Monsieur le Préfet, d'en assurer le succès. Je vous invite à prendre des mesures pour que, à partir de la rentrée d'octobre, les commissions scolaires soient réorganisées dans toutes les communes, qu'elles se réunissent régulièrement et exercent les attributions qui leur ont été conférées. Vous adresserez des instructions dans ce sens à MM. les Maires, et vous insisterez sur le rôle important que la loi leur confie. Vous veillerez en particulier à ce que, dans chaque mairie, les procès-verbaux de la commission scolaire soient conservés avec soin et puissent être facilement consultés par les autorités scolaires.

Si, dans certains cas, les commissions sont amenées à constater que l'insuffisance de la fréquentation ne tient pas exclusivement à l'indifférence des familles, que d'autres causes interviennent, telles que l'éloignement ou la défectuosité des locaux scolaires, vous aurez à en tenir compte et à chercher les moyens d'y remédier. A la fin de la présente année scolaire, vous m'adresserez un rapport sur les résultats obtenus, et vous me signalerez les communes où vos instructions n'auraient pas été exécutées. Il appartiendra aux pouvoirs publics d'édicter des mesures par lesquelles il serait suppléé à l'indifférence ou à l'inaction persistante de certaines communes.

Le gouvernement considère comme un devoir de mettre un terme à un état de choses qui compromettrait les résultats de l'œuvre scolaire de la République.

Mais, d'autre part, les instituteurs et les institutrices doivent être bien convaincus que la bonne fréquentation scolaire dépend, dans une large mesure, de leur action personnelle. Les renseignements sont unanimes sur ce point. L'année dernière, au Congrès international de l'enseignement primaire, la question de la fréquentation figurait au programme des travaux. M. l'inspecteur général Cazès, qui avait été chargé du rapport, constatait l'accord des Mémoires qui avaient été adressés au Congrès. L'instituteur qui sait gagner l'affection des enfants et leur faire aimer l'école, qui agit auprès des familles et leur montre la nécessité de l'instruction, obtient presque toujours une bonne fréquentation. C'est ainsi que, parfois, dans deux communes voisines, on voit l'école, d'un côté, prospère et vivante, de l'autre, peu fréquentée et languissante. Les instituteurs ne doivent pas hésiter à entrer en relations avec les parents, à envoyer des bulletins d'absence lorsque l'enfant manque l'école, à établir des carnets de correspondance. Dans ses pro-

positions d'avancement ou de récompenses en faveur des instituteurs et des institutrices, M. l'Inspecteur d'Académie devra tenir le plus grand compte des efforts qui auront été faits dans ce sens. Il convient, d'ailleurs, ainsi que la loi le permet, d'adapter le plus exactement possible l'horaire des classes et la date des vacances aux nécessités agricoles et industrielles, aux conditions du climat et aux besoins locaux.

Agréez M. le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Georges LEYGUES.

Pour copie conforme :

Le directeur de l'enseignement primaire,
BAYET.

EN CHINE

Un attentat contre l'impératrice

Suivant des nouvelles transmises par des missionnaires, on a tenté d'assassiner l'impératrice, au moment où elle s'embarquait pour passer la rivière, avant d'entrer à Honan-Fou.

Le coupable, armé d'une pique, a tué un domestique, mais il n'a pu toucher l'impératrice. Il a été tué, immédiatement, à coups de sabre.

Au Transvaal

Grave défaite anglaise

Lord Kitchener adresse le télégramme suivant :

« Je viens de recevoir de nouveaux renseignements de la colonne Benson. Le colonel Barter, parti hier à deux heures de la ligne occupée par la police sud-africaine, a rejoint la colonne ce matin de bonne heure, sans rencontrer de résistance. On annonce que le colonel Benson a succombé à ses blessures. Les autres pertes sont 66 tués, dont un lieutenant-colonel, un commandant et 6 officiers subalternes, 169 blessés, dont 13 officiers. Je crois que les deux canons ont été recouvrés et que l'ennemi s'est retiré, mais je n'ai pas d'autres détails. »

Après avoir exprimé le regret de la perte du colonel Benson, ainsi que des officiers et des hommes de troupes tombés avec lui, lord Kitchener dit que le colonel Barter ajoute que le combat avec l'arrière garde s'est livré de très près et a été conduit avec une très grande détermination des deux côtés. L'ennemi a souffert considérablement, mais on n'a pas encore reçu d'estimation digne de foi de ses pertes. Les Boers se sont retirés vers l'Est.

Un coup de main

D'après des informations très sûres venues du Cap à Lourenço-Marquez, les Boers viennent d'accomplir un coup de main sans précédent dans la guerre actuelle. Ils ont enlevé entièrement le dépôt central des chevaux de l'armée anglaise, installé à proximité de Capetown. Il y en avait plusieurs milliers.

INFORMATIONS

Election sénatoriale de 3 novembre PAS-DE-CALAIS

Inscrits : 1,847. — Votants : 1,827
Suffrages exprimés : 1,783. — Nuls : 44
Majorité absolue : 892

M. Boudenoot, député, républicain, 1,683 voix élu.

Les autres voix se sont ainsi réparties :

MM. Jaurès, 49 voix ; J. Guesde, 11 ; Lamendin, 7 ; prince Louis-Napoléon, 13 ; divers, 20 ; bulletins blancs, 44.

Il s'agissait de remplacer M. Leroy, républicain décédé le 7 août dernier. M. Leroy avait été élu le 24 avril 1900 par 1,538 voix sur 1,907 votants, en remplacement de M. Déprez, décédé.

Au Palais-Bourbon

Le groupe de l'enseignement

Les députés républicains de gauche convoqués pour former le groupe de l'enseignement, se sont réunis hier lundi. Ils étaient fort nombreux. Le groupe comprend déjà 150 adhésions, M. Bérard, au nom des organisateurs, a défini le but poursuivi, qui est d'établir un lien entre tous les républicains de

gauche pour la défense de la laïcité de l'enseignement. A l'unanimité, le bureau a été ainsi institué : Président, M. Henri Brisson ; vice-présidents, MM. Bérard, et Dubief ; secrétaires, MM. Carnaud et Dutaille ; questeur, M. Pajot.

Après quelques mots d'allocution de M. Brisson, une commission a été chargée d'examiner les questions à l'ordre du jour du Parlement, touchant l'enseignement public et celle relative à la situation des instituteurs. Cette commission est formée de MM. Brisson, Dubief, Maurice Faure, Bérard, Guéneau, Levraud, Rabier, Gentil, Fournière, Doumergue, Carnaud et Céré.

Les congrégations

Aux termes de l'article 29 du règlement d'administration publique du 16 août dernier, rendu en exécution de la loi sur les associations,

« Dans tout établissement d'enseignement privé, de quelque ordre qu'il soit, relevant ou non d'une association ou d'une congrégation, il doit être ouvert un registre spécial destiné à recevoir les noms, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance des maîtres et employés, l'indication des emplois qu'ils occupaient précédemment et des lieux où ils ont résidé, ainsi que la nature et la date des diplômes dont ils sont pourvus. Ce registre doit être représenté sans déplacement aux autorités académiques ou judiciaires, sur toute réquisition de leur part.

« Ces dispositions ont pour objet d'assurer l'exécution de l'article 14 de la loi, en vertu duquel nul n'est admis à diriger, soit directement soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

Le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les recteurs à donner des instructions pour que le registre dont il s'agit soit établi, dans les formes prévues, dans tous les établissements d'enseignement privé supérieur, secondaire et primaire de leur ressort, et de veiller à ce que dans la suite, il soit tenu régulièrement.

Le conflit Franco-Turc

M. Baspt a répondu à la lettre de Tewfik-pacha lui annonçant que le sultan avait signé l'iradé relatif à la créance Lorando. Il a dit que cet iradé, tout en acceptant le chiffre demandé par le gouvernement français, ne nous donnait qu'une satisfaction insuffisante puisqu'il ne spécifiait pas les conditions de paiement.

Notre chargé d'affaires a ajouté que les relations diplomatiques entre les deux gouvernements ne pourraient d'ailleurs être reprises que si la Sublime Porte prouvait, par des actes, qu'elle ne mettra plus d'obstacle à l'exercice des droits que la France tient des traités et capitulations. M. Baspt a terminé en disant que l'amiral Caillard continuait à remplir la mission dont l'avait chargé le gouvernement de la République.

Le canal des Deux-Mers

Le rapport de M. Honoré Leygue sur le canal des Deux-Mers a été distribué aux députés aujourd'hui mardi.

Le rapporteur demande à la Chambre de discuter ses conclusions au cours des séances non consacrées à la discussion du budget.

M. Meyer, président, et un grand nombre de députés, appartenant à toutes les nuances, appuieront la demande de fixation à l'ordre du jour.

Cette discussion paraît devoir être fort longue.

Dans son rapport, M. Leygue insiste sur la nécessité de faire au plus vite le canal des Deux-Mers au double point de vue de la défense nationale et du développement de nos relations commerciales et industrielles.

Les chemins de fer européens

La direction des chemins de fer au ministère des travaux publics publie la situation, au 1^{er} janvier 1901, des chemins de fer européens en exploitation à cette date.

La longueur totale des chemins de fer dans les vingt Etats qui figurent au tableau officiel, s'élève à 283,525 kilomètres, dont 5,188 ont été livrés à l'exploitation dans le courant de l'année 1900.

D'après la statistique, la longueur des chemins de fer appartenant aux cinq principales puissances européennes se répartit ainsi qu'il suit : Allemagne, 51,931 kilomètres ; Russie, 47,107 kilomètres ; France, 42,827 kilomè-

tres ; Autriche-Hongrie, 36,883 kilomètres ; Angleterre, 35,186 kilomètres. La longueur moyenne par 10,000 habitants dans ces cinq Etats est de : Allemagne, 9 kilomètres ; Russie, 4 kilomètres ; France, 11 kilomètres ; Autriche-Hongrie, 8 kilomètres ; Angleterre, 8 kilomètres.

La situation est suivie du détail des lignes livrées à l'exploitation en 1900, par administration et par compagnie.

Une grève de Contribuables dans l'Hérault

La population de Maureilhan s'est déclarée en grève, suivant en cela l'exemple de la commune de Cazouls.

Le Conseil municipal, réuni en séance officielle a adopté à l'unanimité un ordre du jour, voté par la population de Cazouls, décidant de ne plus payer l'impôt.

Cette décision a été ratifiée dans une réunion publique sous la présidence de M. Bertrand, maire de Cazouls.

Des expropriations récentes opérées par le Crédit Foncier ont soulevé l'indignation publique, et c'est à l'unanimité que l'on a décidé d'employer les moyens nécessaires pour arrêter les menaces de saisie dont sont frappés un grand nombre de viticulteurs.

On voit depuis, à la porte de la mairie de Maureilhan, le petit carré de papier qui sera bientôt affiché dans beaucoup d'autres communes :

AVIS

« Les huissiers ne sont pas reçus.

» M. le Sous-Préfet a été avisé de cette décision par télégramme.

» Pour le maire : *L'adjoint*, G. CABOU. »

Le prix Deutsch

Hier, le comité scientifique de l'Aéro-Club a décidé que le prix de 100,000 fr. serait attribué sans réserve à M. Santos-Dumont, le courageux aéronaute, pour ses expériences de ballon dirigeable qui ont si bien réussi.

Les suites de l'alcool

Lundi matin, vers sept heures et demie, le soldat François Lacolet du 28^e régiment d'infanterie, caserné à la Pépinière, s'étant trouvé seul un moment dans sa chambre, s'est tué en appuyant le canon de son fusil Lebel sous le menton et en pesant sur la gâchette avec la bague de la fusil.

La mort a été foudroyante.

Ernest Lacolet était âgé de 23 ans.

L'autorité militaire a fait transporter le cadavre à l'hôpital St-Martin et a avisé la famille qui habite la Manche.

L'enquête a établi que c'est dans une crise de délire alcoolique que Lacolet s'est tué.

CHRONIQUE LOCALE

Recrutement de Cahors

Avis. — Les hommes des catégories ci-dessous désignées sont invités à se présenter à la gendarmerie de leur résidence porteurs de leur *titre individuel*, dans un délai de 15 jours à partir du 1^{er} novembre 1901, pour y donner récépissé d'un document important.

Classes 1887 et 1881 ; tous les militaires gradés ou non.

Classe 1882 ; tous les militaires de la section d'infirmeries ou de régiment d'artillerie de corps (23^e groupe territorial).

Nota : le présent avis ne concerne en rien les hommes classés dans les services auxiliaires.

CAHORS

Préfecture

Par arrêtés du préfet du Lot, M. Bauzin, avoca à la Cour d'appel de Paris, est nommé chef de cabinet du préfet du Lot.

M. Feydet, commis-réacteur attaché au cabinet, est nommé sous chef de bureau.

MM. Buzenac et Planacassagne, commis-expéditionnaires dans les bureaux de la préfecture, ont été élevés au grade de commis-rédacteurs.

M. Calvet, stagiaire, est nommé commis-expéditionnaire.

Le parricide Brugous

Aujourd'hui, mardi 5 novembre, Me Carbonel, du barreau de Figeac, défenseur de Brugous, le parricide de Lagarrigue, a été reçu par le président de la République.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'octobre dernier, pour la boucherie :

70 bœufs pesant 43,105 kilos ; 31 vaches pesant 12,762 kilos, dont 13 pour la troupe ; 720 moutons pesant 22,828 kilos ; 158 veaux pesant 15,852 kilos ; 53 porcs pesant 6,000 kilos ; 6 chevaux ou mulets ; 2 ânes, soit au total 1,040 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 100,547 kilos qui ont été livrés à la consommation.

Réunion publique

Samedi prochain, 9 novembre, à 8 heures du soir, au théâtre, M. Maxence Rolles, publiciste, fera une conférence sur *le socialisme et la grève générale*.

Campement de bohémiens à Cahors

Dimanche, une troupe de 42 bohémiens est arrivée à Cahors. La police s'est empressée d'expulser de la ville cette tribu que de Rodez on avait chassée.

Cette troupe a été installée au-delà de St-Georges pour passer la nuit.

Plusieurs agents de police et les 2 gardes-champêtres ont passé une partie de la nuit pour les empêcher de commettre des vols dans les propriétés voisines.

Lundi matin ils sont partis se dirigeant sur Toulouse.

Foire du 4 novembre

La foire du 4 novembre a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 30 à 34 fr. les 50 kil.

Attelages, de 450 à 800 fr. la paire.

Moutons gras, de 0,65 à 0,70 le kil.

Brebis, de 25 à 35 fr. pièce.

Porcelets, de 18 à 40 fr. la pièce et les gras, de 50 à 55 fr. les 50 kil.

Halle : Blé en vente, 350 hectolitres ; vendus, 320 ; prix moyen, 17 fr. l'hectolitre.

Mais en vente, 400 hectol. ; vendus, 390 ; prix moyen, 12 fr. 50 l'hectol.

Pommes de terre, de 3 à 3 fr. 50 les 80 litres.

Noix, 450 hectol. vendues 10 fr. les 80 litres.

Marché : Volailles grasses, 0,65 le 1/2 kil.

Poulets, de 2,50 à 3 fr. la paire.

Canards, de 0,55 à 0,60 le 1/2 kilo.

Dindons, 0,50 le 1/2 kilo.

Lapins privés, 0,40 et 0,45 le 1/2 kilo.

Oies et canards gras, de 0,80 à 0,90 le 1/2 kilo.

Ceufs, de 0,90 à 0,95 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi, que la troupe de M. Huber, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

Tête de Linotte

pièce en 3 actes de MM. Barrière et Gondinet et

Les Femmes Nerveuses

vaudeville en 3 actes de MM. Blum et Toché.

M^{me} Jeanne May, l'excellente artiste que nous avons eu le plaisir d'applaudir sur notre scène, remplira les rôles de *Céleste* et de *Sidonie*.

La soirée promet d'être très intéressante ; il y aura salle comble.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi 7 novembre que l'excellente troupe Monti donnera sur notre scène sa représentation de

L'ECOLE DES FEMMES

Pièce en 5 Actes, de Molière

Les Plaideurs

Pièce en 3 Actes, de Racine

Est-il besoin de rappeler que ces deux charmants ouvrages sont toujours au répertoire de la Comédie Française et de l'Odéon. C'est assez dire qu'elle est la haute valeur de ces deux œuvres, si originales, si philosophiques et si gaies.

Ici l'ère est large, franc et communicatif, et il s'en dégage une moralité que bien peu de pièces de nos auteurs modernes peuvent atteindre. Ce qui prouve amplement qu'on peut amuser sans remuer l'ordure et déshonorer

l'esprit par de sales et inaptes conceptions. « C'est pour le peuple que j'écris disait Molière, je veux l'instruire en l'amusant ». Si jamais auteur de génie a atteint ce but, assurément c'est Molière.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 7 ET 10 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick
La Sirène (Ouv ^{re}),	Auber
Les Patineurs (valse),	Waldteufel
Le Désert (fragments),	David
Ondulation (mazurka),	Strobl
De 4 à 5 heures. Allées Fénélon	

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 5 novembre 1901

Naissances

Roubert, Adeline, rue Nationale, 30
Girma, Marcel, rue du Tapis-Vert, 3.

Décès

Sentou, Michel-Vital, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire (hospice).
Dedieu Dominique, malletier, 60 ans, rue St-André, 10.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Vu la coïncidence avec la foire de Villeneuve et les grands travaux des champs, le foirail aux bestiaux était peu garni. En revanche la halle aux grains était comble.

Blé	16 fr.	l'hectolitre.
Avoine	8,50 à 9 fr.	id.
Maïs	11 à 11,50	id.
Châtaignes	à 8 fr.	id.
Pommes de terre	4 fr.	le sac.
Volaille	0,50 à 0,60	le 1/2 kilo.
Oufs,	0,80	la douzaine.

CATUS. — Invasion de Sangliers. — Les cultivateurs des communes d'Uzech, de Thédirac et Catus-Nord se plaignent, depuis quelque temps, que leur champs de maïs et de pommes de terre sont dévastés par une bande de sangliers qui paraissent avoir élu domicile dans les fourrés qui avoisinent le tunnel des Roques.

Les chasseurs sont allés plusieurs fois, la nuit, attendre l'arrivée de ces voisins incommodes, mais ils n'ont pas pu réussir à en débarrasser la contrée.

L'un de ces sangliers, d'après un témoin oculaire, pèserait environ 200 kilos.

Il appartient à M. le préfet et au lieutenant de louveterie de prendre les mesures nécessaires pour exterminer ces redoutables bêtes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal. — Présidence de M. Vivalmaire. M. Loubet est nommé secrétaire. Le président dépose sur la table du Conseil, les plans, devis et cahier des

charges dressés par M. Paul Borie pour la reconstruction de l'ancienne salle Saint-Fargeau ; les nouveaux travaux permettraient d'utiliser cette salle comme salle de théâtre, soit comme salle de bal, soit comme salle de réunion. Le devis des travaux s'élève à 30.000 francs.

Le Conseil, après avoir entendu les explications du maire et celles de M. Tourtonde, rapporteur de la commission des finances, et celles de M. Floirac, rapporteur de la commission des travaux publics, approuve lesdits plans, devis et cahier des charges, vote la prorogation pour vingt années de deux centimes neuf dixièmes, et décide que la somme de 30.000 francs sera procurée à la commune au moyen de soixante souscriptions de 500 francs chaque, productives d'un intérêt de 4 0/0 net de tous frais pour la commune, dont 3 seront chaque année éteintes par voie de tirage au sort.

Le Conseil procède ensuite au tirage au sort des diverses obligations à payer avant le 31 décembre.

La demande du Conseil municipal de la commune de Fons tendant à faire fixer au 16 de chaque mois (janvier, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre de chaque année) les foires qui se tiennent le 22 de chacun de ces mois dans cette commune, est repoussée par le Conseil municipal de Figeac.

Le Conseil approuve le budget des ressources, des travaux et des dépenses, des chemins vicinaux ordinaires tel qu'il est préparé pour 1902. Après explications fournies par le maire, et production de pièces à l'appui, le Conseil approuve les dépenses faites sur le chapitre : dépenses imprévues depuis le 13 août jusqu'au 30 octobre.

Après rapport de M. Cavalié, au nom de la commission des écoles, et après explications fournies par le maire et divers conseillers municipaux, le Conseil engage l'administration à faire toutes diligences à l'effet d'arriver à la création d'un cours complémentaire à l'école laïque de filles de Figeac, s'engageant à prendre à sa charge l'indemnité de résidence qui doit être versée à la directrice du cours.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Barreau gourdonnais. — Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Gourdon, est ainsi composé pour l'année judiciaire 1901-1902 : M^e Alibert, bâtonnier ; M^e Elie Maturié, Firmin Claret, Henry Devaux et Henry Serres, secrétaire.

— Assistance judiciaire. — Le bureau de l'assistance judiciaire près le tribunal de Gourdon est composé comme suit pour l'année judiciaire 1901-1902 : MM. Theaux, sous-préfet ; Serres, avocat ; Bult, avoué ; Froidefond, notaire ; Malaterre, receveur de l'enregistrement.

— L'eau à Gourdon. — Le réservoir du château est terminé. La réception provisoire des travaux aura lieu cette semaine.

LÉOBARD. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera le dimanche 10 octobre à midi 1/2, une conférence agricole publique à la mairie de Léobard.

Sujet de la conférence :

Les champs d'expériences et de démonstrations.

DÉSESPÉRÉE

Parce que d'inférieurs remèdes n'avaient apporté aucun soulagement.

Nous prenons plaisir à appeler votre attention sur la lettre suivante :

Wandonne, (P.-de-C.) 26 juin 1901.

Messieurs. Mon enfant souffrait de la coqueluche ce qui le fatiguait beaucoup et retardait sa croissance. Il prit aussi la rougeole et celle-ci lui laissa malheureusement une maladie d'yeux et d'oreilles. Que de remèdes employés, c'est inouï !



Enfant BUIRE

mais pas le moindre résultat. Mon enfant était devenu d'une faiblesse extrême, chaque jour voyait disparaître un peu des forces qui lui restaient.

J'essayai enfin l'Emulsion Scott. A ma grande joie, je constatai, en peu de temps, un mieux très sensible ; je continuai donc l'emploi de cet excellent remède et l'enfant s'en est très bien trouvé. Ses yeux, ses oreilles sont guéris ; l'Emulsion Scott lui a rendu la force, la gaieté et ses fraîches couleurs.

Je vous remercie de me l'avoir sauvé et vous prie de croire à toute ma reconnaissance. Vve Buire.

Nous ne pensons pas qu'il y ait besoin de plus d'explications que celles contenues dans la lettre précédente pour démontrer les vertus de l'Emulsion Scott. Une démonstration scientifique prouvant la supériorité de l'Emulsion Scott a moins d'importance pour le public qu'un exemple pratique de ses remarquables effets sur l'organisme humain. Essayez l'Emulsion Scott dans votre famille, et promptement vous reconnaîtrez pourquoi tant de gens sont si heureux de témoigner hautement ses mérites.

Vous pouvez reconnaître la véritable préparation à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est encore hésitant, les plus hauts cours pratiqués après la liquidation n'ont pu être conservés.

Cette disposition plutôt défavorable est causée par la baisse de certaines valeurs industrielles. Nos rentes reculent : le 3 0/0 à 100,70, le 3 1/2 à 100,92 et l'Amortissable à 99,47.

La tenue des actions des Sociétés de Crédit est satisfaisante, le Crédit Foncier à 683 est ferme sans changement, le Comptoir National d'Escompte à 555 ; le Crédit Lyonnais à 980 et la Société Générale à 603.

Nos chemins clôturent le Lyon et l'Orléans à 1600, le Midi à 1299 et le Nord à 1265.

Le Suez passe à 3734 à 3716.

Tous les fonds étrangers ont baissé : l'Extérieure à 69,92 ; l'Italien à 09 ; le Portugais à 25,90 ; le Russe 3 0/0 1891 cote 83,05.

Le Serbe unifiée 4 0/0 est à 66 fr.

Le Turc D reste à 23,35 et la Banque Ottomane à 515.

A VENDRE

A DE BONNES CONDITIONS

Avec facilité de paiement

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

D'ENVIRON 97,000 MÈTRES CARRÉS

Consistant en terres labourables, arbres fruitiers de toutes espèces (noix 15 à 20 sacs), bois, etc.

Cette propriété est située au PECH, à 1 kilomètre de la commune de SAINT-CERNIN.

S'adresser à M. RIGOUSTE, à Saint-Cernin, ou à M. MAGOT, à Cahors, 22 rue Pélegruy.

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp s
	maxima	minima		
3 Dim.	+ 13	+ 6	770	Beau
4 Lundi	+ 12,5	+ 1,5	766,5	Beau
5 Mardi	+ 12	+ 1	768	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Elle regarda autour d'elle, fouillant l'obscurité dans tous les sens, pour voir s'il n'y avait nul moyen de secours. S'il n'y en avait pas, le cheval devait expirer sous elle et, avec la vie de cet animal, la vie de l'homme aimé serait perdue aussi certainement qu'il y aurait un lendemain.

Tout à coup, son regard fut frappé par une masse noire qui s'approchait rapidement, semblable à un nuage rasant le sol. Sans s'occuper de son cheval, qui s'était arrêté au moment où la bride était retombée sur son cou, elle fixa les yeux sur le nuage mouvant. Avec sa vue aiguisée par la vie au désert, elle ne tarda pas à démêler, au milieu des ombres flottantes de la nuit, une bande d'Arabes.

Si elle s'était tournée à l'est, les forces épuisées de son cheval auraient toujours suffi pour la sauver, car les indigènes qui s'approchaient rapidement à travers la plaine, ne l'avaient probablement pas encore aperçue. Si, au contraire, elle s'exposait à être remar-

quée, elle pouvait être sûre de son sort. C'étaient, sans doute, les survivants désespérés des tribus décimées par les combats récents, des rôdeurs mourant de faim, altérés de vengeance, chassés d'un refuge à l'autre, mettant à feu et à sang la contrée où ils opéraient leur retraite.

Elle était connue de tous les indigènes du pays. Pour les Arabes, elle n'était ni femme ni enfant ; elle était simplement le troupiier qui avait amené les renforts français à Zaráila ; elle n'était que l'ennemi qui avait assisté à leur défaite et qui les avait poursuivis avec ses camarades, pendant plusieurs journées de combats aussi malheureux qu'acharnés. Plus d'un d'entre eux avait juré, par le nom de son Dieu, de la vouer à une mort terrible si jamais elle tombait entre ses mains, car on la considérait avec un effroi superstitieux, et on se figurait que la force magique des armes françaises serait brisée quand elle serait tuée.

Elle n'ignorait point cette haine superstitieuse ; néanmoins, elle n'hésita pas à tourner son cheval et à se jeter à la rencontre de ces ennemis implacables.

— Ils me tueront, mais peut-être sera-t-il sauvé par ma mort, se dit-elle. De toute autre façon, il est perdu.

Elle alla droit à eux, dirigeant son cheval de sorte qu'elle devait croiser le chemin des Arabes. Puis elle s'arrêta, immobile, et ouvrit sa lanterne, dont la lumière inondait toute sa figure.

Les cavaliers qui s'approchaient au grand

galop étaient, en effet, les débris des ghows échappés du carnage de Zaráila. Ils la reconnurent, avec la perspicacité de la haine. Pousant leur féroce cri de guerre et brandissant leurs lances au-dessus de leurs têtes, ils fondirent sur elle, comme une nuée de vautours, sur un jeune faucon.

Elle les attendit sans broncher, regardant d'un air tranquille les lances élevées contre sa poitrine. Pas le moindre signe de peur ne se lisait, dans ses traits d'une beauté fière, calme, résolue, et que sa pâleur, bien visible à la lumière de la lanterne, rehaussait d'une touchante expression de résignation.

— Je me rends, dit-elle simplement. J'ai appris que vous avez juré par votre Dieu et par votre prophète de mettre mon corps en lambeaux parce que moi — une femme et presque un enfant — je causai votre désastre et votre déshonneur au jour de Zaráila. Eh bien ! me voici ; faites-le. Vous pouvez prendre votre vengeance maintenant. Mais comme vous êtes des braves et que je ne vous ai jamais combattus que loyalement permettez-moi de vous dire un mot d'abord.

Au milieu des menaces et de la rage, entourée de ces ennemis implacables qui hurlaient comme des loups affamés à l'aspect d'une proie, elle parlait avec un sangfroid imposant de courage, et ses paroles, dites en langue *sabir*, avaient frappé l'oreille du chef arabe. C'était un jeune homme. Il se sentit singulièrement touché, et par cette voix harmonieuse, et par la douceur de cette figure enfantine. D'un signe de son sabre, il fit reculer ses

guerriers dont les cris réclamaient la mort de la jeune femme et dont les bras s'étendaient déjà pour la saisir.

— Parle ! dit-il brièvement.

— Vous avez juré d'apporter mon corps mutilé à Ben-Ihrreddin ? poursuivit-elle, en nommant le chef indigène que ses spahis avaient mis en fuite sur le champ de bataille de Zaráila. Eh bien, me voici. Je suis entre vos mains. Il ne dépend que de vous de gagner les piastres, et le cheval, et les armes qu'il a promis à quiconque me tuerait. Je me suis rendue ; je vous appartiens. Mais vous êtes des hommes vaillants, et les vaillants ne manquent jamais de générosité. C'est pourquoi je vous demande une chose. Il y a là-bas, dans notre camp, un homme condamné à mourir au lever du soleil. Il est innocent. Je viens d'Alger lui apportant sa grâce. Si, à l'aube, cet ordre n'est pas arrivé au camp, il sera fusillé, et il est innocent comme un enfant dans le sein de sa mère. Mon cheval est à bout de forces, il ne fournirait plus une demi-lieue. Aussitôt qu'il se mit à trébucher sous moi, j'ai compris que mon camarade serait perdu si je ne trouvais point une autre monture ou un messager que j'irai à ma place. Je vous ai vu venir à travers la plaine. Je savais que vous alliez me tuer, à cause de votre serment et de la récompense promise par votre émir ; mais j'ai pensé que vous auriez assez de générosité pour sauver cet homme qui est condamné sans avoir commis de crime et qui doit périr si vous, ses ennemis, ne vous apitoyez point sur son sort.

(A suivre.)

LE
PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

XIX

Un bonheur pur, le seul qui éclairât cette sévère existence, n'existe plus pour elle; et c'est moi qui l'ai privée d'une compensation à laquelle la pauvre enfant attachait tant de prix. Non seulement la musique charmait sa vie, mais elle devait lui apporter une large part de bien être en modifiant leur modique fortune...

Cette pensée était surtout le remords persistant de Pierre, remords qu'il n'avait plus le moyen d'adoucir. En renonçant au mariage, Geneviève lui interdisait toute réparation. Mais était-ce bien par amour pour l'étude, ainsi que le croyait son père, que Geneviève repoussait l'idée du mariage? N'était-ce pas plutôt sa haine pour le mari qui lui était offert, pour celui qui l'avait faite si malheureuse!... Pierre se demandait s'il devait s'en tenir à la parole de M. Davillier? Il est si peu dans le vrai, pensait-il; il voit et juge si mal les choses de la vie! Peut-être se fait-il une trompeuse illusion sur les goûts et le caractère de sa fille. Je devrais insister pour la re-

voir, se disait-il, je la connais si peu... Peut-être l'apprécierais-je tout autrement que son père... Depuis deux ans son individualité a dû s'accroître... La reconnaitrai-je même?... Je l'avais si mal vue et si peu regardée...

En cherchant à se souvenir, Pierre voyait se dessiner dans sa mémoire, une chétive créature au visage anguleux, au teint décoloré, à la physionomie insignifiante et encore enfantine... Cependant, à travers ces réminiscences incertaines, surgissait une impression inexplicable et troublante.

Aux yeux de Pierre, ce visage sans charme et sans beauté s'éclairait tout à coup d'un regard lumineux dont la vision se montrait et s'éteignait comme un éclair; et, chose bizarre, le regard qui animait un instant les yeux de la fille du savant évoquait la gracieuse apparition de la jeune inconnue de Bagnères. Sous cette impression, un phénomène avait lieu: le cabinet de travail où Pierre se trouvait, se transformait subitement; les livres entassés, les meubles encombrés, la sombre pièce enfin disparaissaient pour faire place à une fraîche vallée, à de verts pâturages baignés par les eaux rapides du Goo. Là, au bord de la rivière, un spectacle à la fois lugubre et touchant s'offrait à sa vue. Sur la berge inclinée, une figure blanche, inanimée, gisait sans vie. Près de ce corps glacé, une femme dans tout l'éclat de la jeunesse, penchait son doux visage sur les lèvres décolorées du cadavre. Dans l'animation de ses mouvements, ses cheveux qui s'étaient détachés, ruisselaient en ondes dorées sur ses épaules...

— Ah! pourquoi cette vision persistante vient-elle me chercher jusqu'ici? se dit Pierre avec amertume. A quoi me servira cette liberté qui m'est rendue, puisque celle qui répond à l'idéal que j'ai si longtemps caressé est perdue pour moi? Que sais-je, d'ailleurs, de cette jeune inconnue?... Est-elle libre?... Comment l'espérer? La présence de cette enfant toujours près d'elle, n'est-elle pas une réponse qui détruit toute incertitude et ne me laisse aucune espérance.

La voix de M. Davillier adressant à Pierre une question directe, vint le rappeler à lui-même et faire cesser l'étrange rêverie à laquelle il était livré.

— Comptez-vous séjourner quelque temps à Paris? dit le savant réitérant une demande restée d'abord sans réponse.

— Oui, monsieur, répondit Pierre qui n'avait en réalité aucun projet d'arrêté, mais pour lequel ces paroles de M. Davillier étaient peut-être un encouragement. — Si vous le permettez, ajouta-t-il, je serais heureux de vous revoir avant mon départ.

— J'en aurais été charmé, monsieur, mais je suis à la veille de m'absenter de Paris. Je dois aller au bord de la mer pour y compléter un travail entrepris l'année dernière. Ce travail a commencé sur une des plages bretonnes les moins connues. Dans ce village de pêcheurs encore dédaigné de la mode, je trouve un calme favorable à la pensée, et puis c'est là que sont réunis les éléments de mes expériences. Ma fille m'accompagne; elle m'est un aide précieux, et c'est en même temps pour

elle une délicieuse distraction.

— N'est-ce pas aussi un séjour salubre pour la santé de Mlle Geneviève, dit Pierre, se souvenant de la délicatesse malade de la jeune fille. L'air vif et pur de la mer doit remplacer pour elle avec avantage l'atmosphère parisienne.

— Oh! la santé de ma fille ne laisse rien à désirer, Geneviève n'est plus la délicate enfant que vous avez connue, monsieur.

— Hélas! se dit Pierre, ce doit être encore là une des illusions du pauvre savant.

XX

Sans avoir failli à l'honneur, Pierre a reconquis sa liberté. Le cruel engagement qui le liait est rompu. Pourquoi une impression d'indéfinissable tristesse oppresse-t-elle son cœur? Quel est le sentiment qui le retient dans cette demeure dont il n'a franchi le seuil qu'avec angoisse. Est-ce le remords? On dirait qu'un attrait mystérieux exerce sur lui un magnétisme inexplicable. Non, le regret seul de laisser derrière lui, sans pouvoir l'a soulager, une douleur qu'il a causée, voilà certainement la raison de la souffrance qui s'impose à lui en dépit de la joie inespérée de sa délivrance.

(A suivre).

OCCUPATION CHEZ SOI

indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, d'elles et messieurs, voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suiv. production. Ecrire Entreprise Nouvelle Au Sacré Cœur, 113, rue Caulaincourt, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e

A RAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3

mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)